

RAPPORT ANNUEL **PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2025**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DES ABERS

Rapport relatif au prix et à la
qualité du service public d'eau
potable pour l'exercice 2025
présenté conformément
à l'article L.2224 5 du code
général des collectivités
territoriales.



SOMMAIRE

- 03** CARACTÉRISATION TECHNIQUE
DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU
POTABLE
 - 11** TARIFICATION ET RECETTES
DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU
POTABLE
 - 18** INDICATEURS DE PERFORMANCE
DU SERVICE DE L'EAU POTABLE
 - 25** FINANCEMENT DES
INVESTISSEMENTS
 - 27** ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE
COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE
DANS LE DOMAINE DE L'EAU
- 

CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Rappel des obligations

Le présent rapport est établi en application de l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales qui dispose que « le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers ; ce rapport est présenté au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné ».

Il tient compte des textes les plus récents, à savoir :

Le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L. 2224-5 et modifiant les annexes v et vi du code général des collectivités territoriales ;

L'arrête du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;

L'arrête du 2 décembre 2013 modifiant l'arrête du 2 mai 2007 relatif aux RPQS : modification de l'indicateur « indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux » ;

Le décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 - art.4

Organisation administrative du service

La Communauté de communes du Pays des Abers, ci-après désignée "CCPA", a été créée le 17 décembre 1993. Elle est composée de 13 communes essentiellement rurales, toutes situées dans le département du Finistère (29) : Bourg-Blanc, Coat-Méal, Kersaint-Plabennec, Landéda, Lannilis, Le Drennec, Loc Brévalaire, Plabennec, Plouguerneau, Plouguin, Plouvien, Saint-Pabu et Tréglonou.



Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes du Pays des Abers assure un service d'adduction, de distribution et de gestion des réseaux d'eau potable issu des 13 communes de son territoire.

Elle a transféré une partie de ses compétences au SYNDICAT MIXTE DU BAS-LEON (Production et transport d'eau potable).

Le SYNDICAT DES EAUX DU SPERNEL a été dissous au 1^{er} janvier 2024. La délégation de service public à Véolia reste en vigueur jusqu'à sa fin, prévue pour décembre 2026.

Estimation de la population desservie en eau (D101.0)

42 926 habitants

Selon recensement INSEE – Populations légales des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026

Population totale			
Bourg Blanc	3 608	Plabennec	8 869
Coat Meal	1 150	Plouguerneau	6 895
Kersaint Plabennec	1 602	Plouguin	2 308
Landéda	3 798	Plouvien	4 045
Lannilis	5 846	Saint-Pabu	2 145
Le Drennec	1 929	Tréglonou	705
Loc Brevalaire	216		43 146

Conventions de vente ou d'achat d'eau aux adhérents

 SYNDICAT MIXTE DU BAS-LEON
Convention de fourniture d'eau

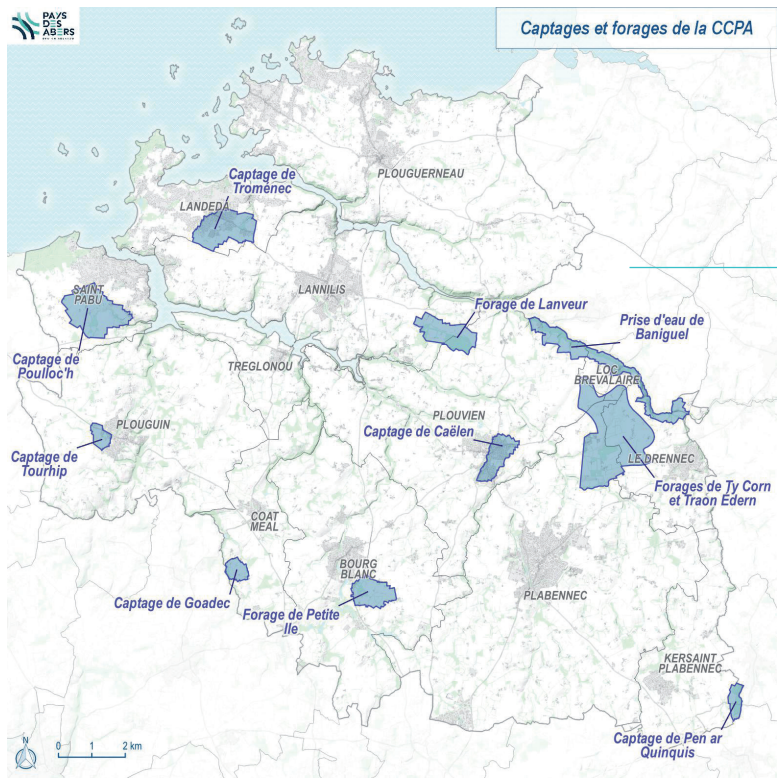
 SILL - *Convention de fourniture d'eau*

 Pays d'Iroise communauté
Convention de vente d'eau en gros

Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en régie pour 12 communes. Pour la commune de Kersaint-Plabennec, la délégation de service public à Véolia reste en vigueur jusqu'en décembre 2026.

Ressources en eau



LOCALISATION DES CAPTAGES SUR LE TERRITOIRE DE LA CCPA

POINTS DE PRÉLÈVEMENT

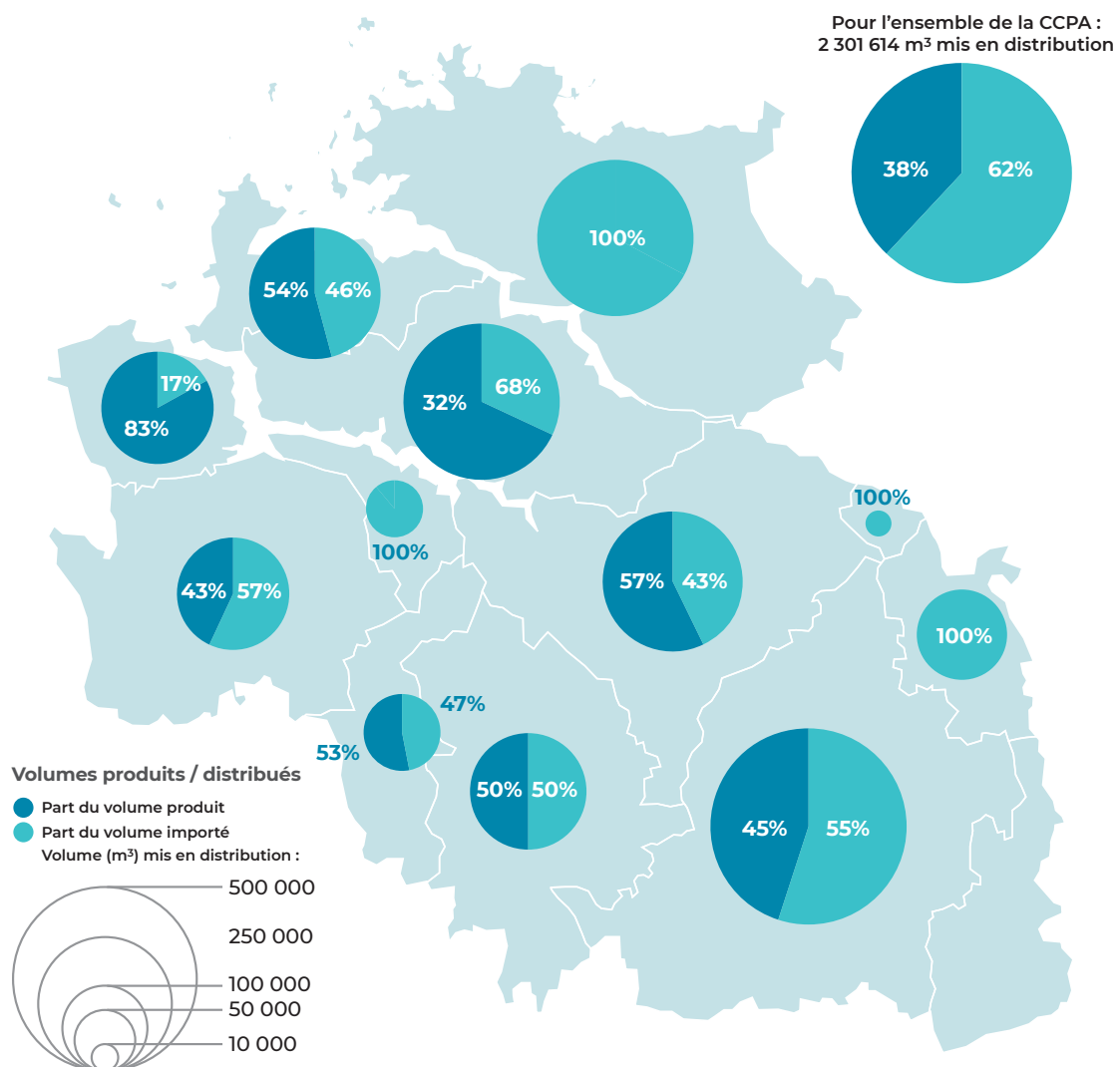
Ouvrages	Débit max [m³/h]	Prélèv. 2024 [m³]	Prélèv. 2025 [m³]	Variation 2024/2025
Forage de Petite Ile BOURG BLANC	60 m³/h	103 260	102 743	-0,50%
Captage Le Goadec COAT MEAL	20m³/h 50 000 m³/an	19 886	25 919	30,34%
Captage de Tromenec LANDEDA	25 m³/h 120 000 m³/an	117 321	115 037	-1,95%
Forage de Lanveur LANNILIS	20 m³/h 150 000 m³/an	129 446	105 836	-18,24%
Forage Ty Corn n°1 (F1) PLABENNEC	20m³/h	79 105	73 158	-7,52%
Forage Ty Corn n°2 (S4) PLABENNEC	20m³/h	63 209	56 746	-10,22%
Forage Traon Etern (F2) PLABENNEC	10m³/h	34 884	11 189	-67,93%
Captage Traon Etern PLABENNEC	18m³/h 180 000 m³/an	0	59 919	100,00%
Captage de Tourhip PLOUGUIN	16m³/h 85 000 m³/an	59 124	58 625	-0,84%
Captage de Caelen PLOUVIEN	35m³/h 199 000 m³/an	187 743	160 346	-14,59%
Captage de Poulloc ST PABU	20m³/h 175 000 m³/an	132 547	115 431	-12,91%
Total des prélèvements [m³]		926 525	884 949	-4,49%

VOLUMES ACHETÉS AUX COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

Achat à	Ach. en 2024 [m³]	Ach. en 2025 [m³]	Variation 2024/2025
Syndicat du Bas Léon pour Bourg Blanc	62 081	104 450	68,25%
Syndicat du Bas Léon pour Coat Méal	29 953	22 917	-23,49%
Syndicat du Bas Léon pour Landéda	90 501	99 369	9,80%
Syndicat du Bas Léon pour Lannilis	260 480	223 865	-14,06%
Syndicat du Bas Léon pour Le Drennec	89 427	92 913	3,90%
CLCL - Loc Brévalaire	6 567	8 371	27,47%
Syndicat du Bas Léon pour Plabennec	269 750	240 911	-10,69%
Syndicat du Bas Léon pour Plouguerneau	358 306	368 305	2,79%
Syndicat du Bas Léon pour Plouguin	77 177	78 025	1,10%
Syndicat du Bas Léon pour Plouvien (hors SILL)	151 692	122 154	-19,47%
Syndicat du Bas Léon pour Saint-Pabu	30 774	23 362	-24,09%
Syndicat du Bas Léon pour Tréglonou	36 414	32 023	-12,06%
Total Volumes achetés [m³] (hors SILL)	1 463 122	1 416 665	-3,18%
Plouvien G19Q17766214H (SILL)	240 166	250 581	4,34%
Total Volumes achetés [m³]	1 703 288	1 667 246	-2,12%

TOTAL DES VOLUMES D'EAU POTABLE

Total des ressources [m³]	2024	2025	Variation
Ressources propres	926 525	884 949	-4,49%
Importations	1 463 122	1 416 665	-3,18%
Total général	2 389 647	2 301 614	-3,68%



RÉSERVOIRS

Commune	Type de réservoir & capacité
LANNILIS	un réservoir aérien de 1000 m³
LANDÉDA	un réservoir aérien de 500 m³
TRÉGLONOU	deux réservoirs semi-enterrés 100 et 50 m³
PLABENNEC	un réservoir aérien de 1000 m³ et un réservoir enterré de 500 m³
ST PABU	un réservoir aérien de 350 m³
PLOUGUIN	un réservoir aérien de 200 m³
COAT MÉAL	un réservoir aérien de 75 m³ et un réservoir enterré de 25 m³
PLOUVIEN	un réservoir aérien de 500 m³
BOURG-BLANC	un réservoir aérien de 200 m³ et un réservoir enterré de 500 m³
PLOUGUERNEAU	deux réservoirs aérien de 200 m³ et un réservoir aérien de 300 m³
LE DRENNEC	un réservoir aérien de 200 m³

Soit un total de 17 réservoirs, dont 12 réservoirs sur tour.

SATIONS DE
SURPRESSION

BOURG-BLANC
COAT-MÉAL
LE DRENNEC
PLABENNEC
PLOUGUERNEAU
PLOUGUIN
PLOUVIEN
TRÉGLONOU

Soit 8 stations de suppression qui permettent d'augmenter la pression de l'eau afin de garantir un débit suffisant à tous les points du réseau.

Nombre d'abonnements

Communes	2024		2025	
	Points de conso	m³ facturés	Points de conso	m³ facturés
BOURG BLANC	1 502	132 684	1 497	177 405
COAT MEAL	492	52 749	496	56 603
LANDÉDA	2 599	178 892	2 611	178 165
LANNILIS	2 941	182 799	2 947	203 719
LE DRENNEC	913	75 397	907	97 917
LOC BREVALAIRE	77	7 961	76	9 288
PLABENNEC	4 239	328 045	4 329	431 361
PLOUGUERNEAU	4 825	291 504	4 959	355 611
PLOUGUIN	1 057	116 802	1 058	143 799
PLOUVIEN	1 768	155 058	1 767	204 959
SAINT-PABU	1 453	90 011	1 458	94 685
TRÉGLONOU	371	29 092	379	33 308
Nombre d'abonnements domestiques	22 237	1 640 994	22 484	1 986 820
Nombre d'abonnements non domestiques	4	534 924	4	487 640
Nombre total d'abonnements	22 241	2 175 918	22 488	2 474 460

Les 4 abonnés non domestiques sont les entreprises SAVEL, ALGAIA, PRIMEL et SILL.

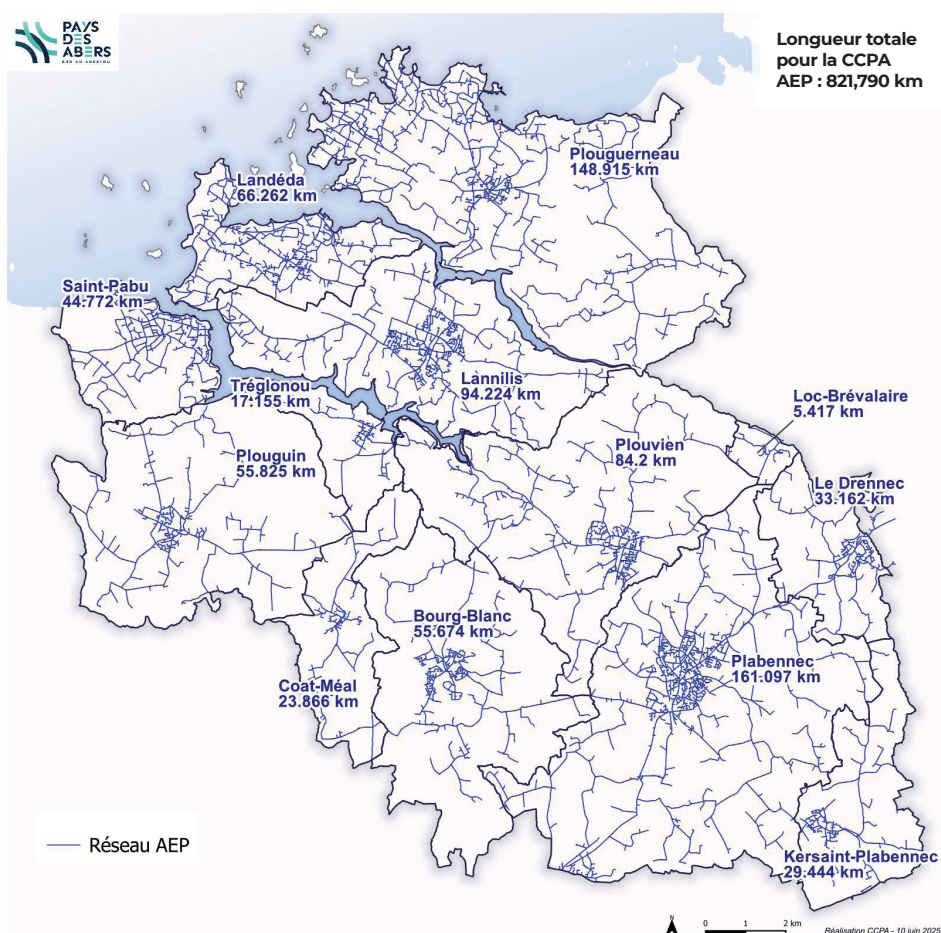
Volumes mis en distribution et vendus

Volumes [m ³]	2024	2025	Variation 2024/2025
Volume produit	926 525	884 949	-4,49%
Volume importé	1 463 122	1 416 665	-3,18%
Volume mis en distribution	2 389 647	2 301 614	-3,68%
Volume exporté	60 146	42 395	-29,51%
Volume vendu aux abonnés domestiques	1 640 994	1 986 820	21,07%
Volume vendu aux abonnés non domestiques	534 924	487 640	-8,84%
Volume total vendu aux abonnés	2 175 918	2 474 460	13,72%

Longueur du réseau

Linéaire du réseau hors branchements en km	2025
BOURG BLANC	55,202
COAT MEAL	23,983
KERSAINT-PLABENNEC	29,816
LANDÉDA	66,926
LANNILIS	95,128
LE DRENNEC	32,929
LOC BREVALAIRE	5,286
PLABENNEC	161,492
PLOUGUERNEAU	148,422
PLOUGUIN	56,202
PLOUVIEN	85,038
SAINT-PABU	44,932
TRÉGLONOU	16,434
TOTAL	821,790

Les linéaires sont extraits de notre SIG. La mise à jour est toujours en cours.
Des ajustements sont donc opérés d'une année sur l'autre.



TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Maintien des tarifs en vigueur fin 2017 dans les communes (avec absorption des effets tarifaires liés à l'assujettissement à la TVA des redevances eau des communes de moins de 3 000 habitants) et des modes de perception des redevances appliquées dans les communes avant le transfert de compétence.

Conformément à l'engagement de non modification des tarifs les 3 premières années après le transfert de compétence, le conseil communautaire a reconduit l'ensemble de ces tarifs de redevance pour l'année 2020.

Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
21/12/2017	Fixation des tarifs au 1 ^{er} janvier 2018
20/12/2018	Fixation des tarifs au 1 ^{er} janvier 2019
26/12/2019	Fixation des tarifs au 1 ^{er} janvier 2020
17/12/2020	Fixation des tarifs au 1 ^{er} janvier 2021
16/12/2021	Fixation des tarifs au 1 ^{er} janvier 2022
16/12/2022	Fixation des tarifs au 1 ^{er} janvier 2023
14/12/2023	Fixation des tarifs au 1 ^{er} janvier 2024
19/12/2024	Fixation des tarifs au 1 ^{er} janvier 2025

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

Le conseil communautaire a fixé à 6 ans, à compter du 1^{er} janvier 2021, le délai de **convergence tarifaire** de l'eau potable. Les tarifs seront organisés selon une même structure tarifaire.

Prix du service de l'eau potable

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les consommations sont payables au vu du relevé.

REDEVANCE DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

L'agence de l'eau Loire Bretagne a décidé de mener une réforme de ses redevances dans le cadre de son 12^e programmes d'actions 2025-2030. Cette réforme est applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.

Redevance sur les consommations d'eaux potables

Cette redevance s'applique sur le fait de consommer/utiliser de l'eau potable. Elle s'applique quel que soit l'usage de l'eau potable excepté les volumes utilisés pour l'abreuvement du bétail (uniquement si ces volumes font l'objet d'un comptage spécifique).

Le taux en euro est fixé par m³ de la redevance pour consommation d'eau potable, aux valeurs suivantes pour l'année 2025 :

	1 ^{er} janvier 2025
Redevance sur les consommations d'eaux potables	0,33/m ³

Redevance pour performance des réseaux d'eau potable

Cette redevance se calcule sur la performance des réseaux d'eau potable. Le montant de la redevance est le produit des 3 facteurs suivants :

- l'assiette : m³ d'eau facturée au titre de l'alimentation en eau potable
- le taux déterminé par l'agence de l'eau, en 2025 : 0,28
- un coefficient de modulation qui correspond à la différence entre 1 et la somme de deux coefficients :
 - Le coefficient de performance modulé entre 0 et 0,55
 - Le coefficient de gestion patrimoniale modulé entre 0 et 0,25

Pour chaque redevable, la valeur des coefficients est fixée par l'agence de l'eau pour chaque réseau d'eau potable.

Ainsi, cette redevance évoluera chaque année selon les critères définis par l'Agence de l'eau.

Pour l'année 2025, cette redevance est estimée à 0,02€/m³ d'eau facturé

Le prix de l'eau (D102.0)

COMMUNE	NATURE	TARIFS 2025	
		MONTANT HT pour une consommation de 120 m³	Prix au m³ TTC
BOURG BLANC	Abt annuel	77,35 €	2,53 €
	conso °	167,90 €	
	Redev conso eau potable	39,60 €	
	Redev performance des réseaux	2,40 €	
COAT MEAL	Abt annuel	78,74 €	2,55 €
	conso °	168,95 €	
	Redev conso eau potable	39,60 €	
	Redev performance des réseaux	2,40 €	
KERSAINT- PLABENNEC (VÉOLIA EAU)	Abt annuel	79,62 €	2,53 €
	conso °	166,26 €	
	Redev conso eau potable	39,60 €	
	Redev performance des réseaux	2,40 €	
LANNILIS	Abt annuel	77,35 €	2,48 €
	conso °	163,10 €	
	Redev conso eau potable	39,60 €	
	Redev performance des réseaux	2,40 €	
LANNILIS	Abt annuel	75,35 €	2,56 €
	conso °	173,30 €	
	Redev conso eau potable	39,60 €	
	Redev performance des réseaux	2,40 €	
LE DRENNEC	Abt annuel	77,35 €	2,53 €
	conso °	168,15 €	
	Redev conso eau potable	39,60 €	
	Redev performance des réseaux	2,40 €	
LOC BREVALAIRE	Abt annuel	76,35 €	2,51 €
	conso °	166,75 €	
	Redev conso eau potable	39,60 €	
	Redev performance des réseaux	2,40 €	
PLABENNEC	Abt annuel	75,85 €	2,50 €
	conso °	166,85 €	
	Redev conso eau potable	39,60 €	
	Redev performance des réseaux	2,40 €	
PLOUGUERNEAU	Abt annuel	77,65 €	2,56 €
	conso °	171,55 €	
	Redev conso eau potable	39,60 €	
	Redev performance des réseaux	2,40 €	
PLOUGUIN	Abt annuel	76,35 €	2,52 €
	conso °	168,80 €	
	Redev conso eau potable	39,60 €	
	Redev performance des réseaux	2,40 €	
PLOUVIEN	Abt annuel	77,35 €	2,51 €
	conso °	166,55 €	
	Redev conso eau potable	39,60 €	
	Redev performance des réseaux	2,40 €	
SAINT-PABU	Abt annuel	79,05 €	2,55 €
	conso °	168,80 €	
	Redev conso eau potable	39,60 €	
	Redev performance des réseaux	2,40 €	
TRÉGLONOU	Abt annuel	79,15 €	2,56 €
	conso °	169,65 €	
	Redev conso eau potable	39,60 €	
	Redev performance des réseaux	2,40 €	

Moyenne sur le territoire

2,53 €

Recettes d'exploitation

RECETTES DE LA COLLECTIVITÉ

Recettes de vente d'eau - compte 7011

Recettes vente d'eau domestiques	2024		2025	
		dont abonnements		dont abonnements
BOURG BLANC	290 320,09 €	116 257,05 €	404 605,57 €	120 279,25 €
COAT MEAL	112 873,04 €	41 574,72 €	131 782,96 €	40 393,62 €
LANDÉDA	423 962,75 €	194 380,55 €	437 675,12 €	202 347,60 €
LANNILIS	538 805,52 €	215 425,65 €	783 125,30 €	222 583,90 €
LE DRENNEC	167 151,09 €	70 388,50 €	230 379,32 €	74 256,00 €
LOC BREVALAIRE	17 481,65 €	5 878,95 €	21 388,46 €	5 878,95 €
PLABENNEC	800 375,56 €	322 665,90 €	1 072 405,63 €	328 506,35 €
PLOUGUERNEAU	826 801,42 €	390 191,25 €	897 234,42 €	380 795,60 €
PLOUGUIN	231 370,46 €	82 228,95 €	311 166,92 €	83 755,95 €
PLOUVIEN	331 859,98 €	137 296,25 €	469 323,44 €	140 544,95 €
SAINT-PABU	265 141,42 €	115 017,75 €	303 944,23 €	114 859,65 €
TRÉGLONOU	71 290,44 €	30 235,30 €	88 181,64 €	30 551,90 €
Recettes vente d'eau non domestiques		dont abonnements		dont abonnements
SAVEL	90 872,22 €	69,58 €	119 585,39 €	75,35 €
ALGAIA	37 288,49 €	24,57 €	181 342,96 €	146,05 €
AGRIMER	6 169,73 €	75,30 €	7 505,32 €	77,65 €
SILL	526 389,80 €	74,70 €	522 680,16 €	79,05 €
TOTAL RECETTES DE VENTE D'EAU	4 738 153,66 €		5 982 326,84 €	

Autres recettes - compte 704

Recettes de raccordements	2024		2025	
		Nbre de branchements		Nbre de branchements
BOURG BLANC	11 392,00 €	10	9 560,00 €	9
COAT MEAL	1 830,00 €	1	3 875,00 €	2
LANDÉDA	20 402,00 €	13	25 900,00 €	27
LANNILIS	20 982,00 €	29	30 895,00 €	23
LE DRENNEC	5 152,00 €	6	12 420,00 €	6
LOC BREVALAIRE	- €	0	- €	0
PLABENNEC	17 850,00 €	14	28 840,00 €	23
PLOUGUERNEAU	42 046,00 €	43	29 514,00 €	31
PLOUGUIN	4 174,00 €	7	9 380,00 €	11
PLOUVIEN	9 136,00 €	9	13 176,00 €	18
SAINT-PABU	6 916,00 €	6	15 282,00 €	12
TRÉGLONOU	1 562,00 €	4	- €	0
TOTAL RECETTES DE RACCORDEMENTS	141 442,00 €	142	178 842,00 €	162

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

Dépenses particulières de la collectivité

DÉPENSES DE VOLUMES IMPORTÉS

Communes	TOTAL 2024		TOTAL 2025	
	Volumes	Coûts participation	Volumes	Coûts achat + participation
BOURG BLANC	62 081	70 730,11 €	104 450	87 667,67 €
COAT MEAL	29 953	31 252,30 €	22 917	25 937,38 €
LANDÉDA	90 501	93 093,91 €	99 369	101 530,92 €
LANNILIS	260 480	257 779,09 €	223 865	238 453,16 €
LE DRENNEC	89 427	87 677,02 €	92 913	95 054,98 €
LOC BREVALAIRE	15 263	12 912,48 €	8 371	9 895,73 €
PLABENNEC	269 750	281 719,05 €	240 911	266 783,00 €
PLOUGUERNEAU	358 306	360 637,24 €	368 306	380 156,08 €
PLOUGUIN	77 177	79 124,98 €	78 025	78 376,44 €
PLOUVIEN G19Q17766214H (SILL)	151 692	216 599,12 €	122 154	385 749,75 €
PLOUVIEN 3K220000431421	240 166	169 139,72 €	250 581	- €
SAINT-PABU	30 774	32 113,68 €	23 362	26 609,45 €
TRÉGLONOU	36 414	36 778,15 €	32 023	34 188,00 €
TOTAL	1 711 984	1 729 556,85 €	1 667 247	1 730 402,56 €

La facture 2023 a été réémise en 2024 : les 12 912,48 € représentent les factures 2023+2024.

Relation à l'abonné

Il est important au travers de différents indicateurs, de prendre connaissance de l'activité du service ainsi que de l'évolution du nombre d'abonnés et quelques éléments chiffrés.

TAUX DE RESPECT DU DÉLAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS (D151.0) (P152.1)

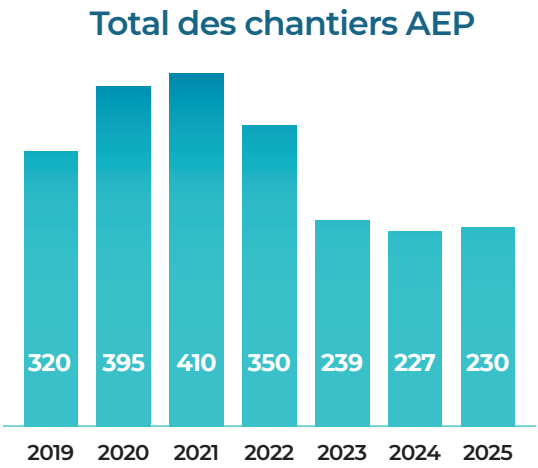
Date de la délibération	Nouvel abonné	Nouveau branchement
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	3 jours	4 mois

Date de la délibération	Taux
P152.1 - Taux de respect du délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%

Le service a respecté tout au long de l'année, le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (4 mois maximum à compter de la réception du dossier complet – dans la réalité le délai est porté à moins de 10 semaines entre la date de la première demande et la réalisation des travaux, notamment pour nous permettre de solliciter les autorisations administratives).

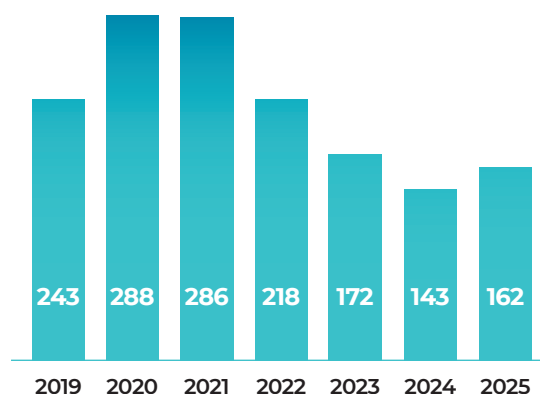
Ci-dessous, les chantiers AEP :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bourg Blanc	15	24	29	12	11	13	13
Coat Meal	6	6	8	7	3	1	3
Kersaint Plabennec							
Landéda	45	64	76	53	32	22	36
Lannilis	38	39	30	54	20	44	38
Le Drennec	20	16	14	10	13	13	9
Loc Brevalaire	1	0	0	0	0	0	1
Plabennec	47	59	70	56	29	30	32
Plouguerneau	55	76	81	61	49	66	44
Plouguin	26	24	21	27	13	9	12
Plouvien	44	61	42	41	45	14	20
Saint-Pabu	19	19	35	22	15	10	19
Tréglonou	4	7	4	7	9	5	3
TOTAUX opérations	320	395	410	350	239	227	230



	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bourg Blanc	9	19	25	6	11	10	9
Coat Meal	6	6	4	4	2	1	2
Kersaint Plabennec							
Landéda	33	40	49	34	19	13	27
Lannilis	30	35	24	31	15	29	23
Le Drennec	18	14	10	9	10	6	6
Loc Brevalaire	1	0	0	0	0	0	0
Plabennec	37	48	42	38	21	14	23
Plouguerneau	37	45	54	28	23	43	31
Plouguin	21	8	16	22	12	7	11
Plouvien	33	55	34	35	41	9	18
Saint-Pabu	14	16	27	11	9	7	12
Tréglonou	4	2	1	0	9	4	0
TOTAUX opérations	243	288	286	218	172	143	162

Total des branchements AEP



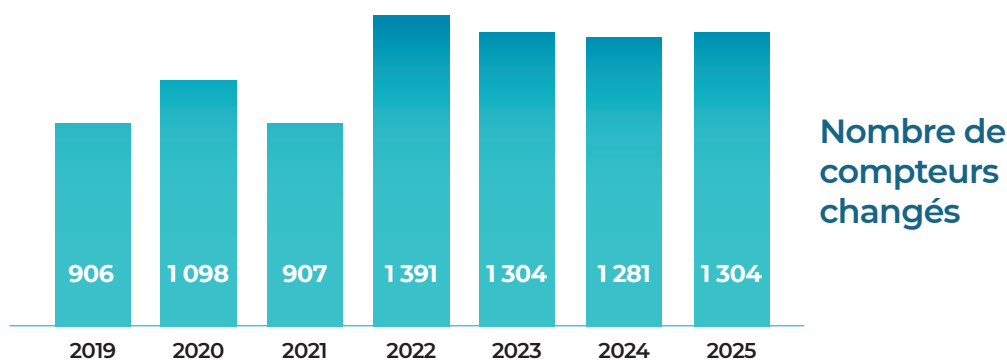
Aux travaux de branchements viennent se rajouter une multitude d'interventions non facturées. Ci-dessous, le nombre d'intervention sur appels :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Interventions	737	704	561	466	234	423	264
dont :							
Casse conduite	28	27	20	19	11	15	9
Intervention pour fuite	128	150	80	79	45	64	60

Appels reçus à l'hotel de communauté nécessitant une intervention administrative ou technique

1 659 1 818 1 945 1 974 2 149

Notre politique de remplacement des compteurs d'eau se poursuit, 1 304 compteurs changés en 2025. À noter, les compteurs ont tous été changé en régie.



INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Qualité de l'eau (p101.1) – (p102.1)

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements conformes	% de conformité	Paramètres non conformes	Remarques	Indicateur global de qualité
BOURG BLANC	Conformité bactériologique	14	14	100 %	-	A : Eau de bonne qualité
	Conformité physico-chimique - nitrates	14	14	100 %	- teneur moyenne : 22,1 mg/l	
	pesticides et métabolites pertinents	1	1	100%	- "Nombre de substances recherchées : 231 Valeur maxi : 0 microgramme/L"	
	Dureté	14	14		th moyen de 16,1°f - eau peu calcaire	
	Equilibre calco-carbonique	1	1		Eau à l'équilibre, valeur moyenne: 2	
	Carbone organique Total	4	3		Quantité de matière organique dans l'eau : 1 dépassement ponctuel de la référence de qualité	
COAT MEAL	Conformité bactériologique	18	18	100 %	-	A : Eau de bonne qualité
	Conformité physico-chimique - nitrates	9	9	100 %	- teneur moyenne : 33,4 mg/l	
	pesticides et métabolites pertinents	1	1	100%	- "Nombre de substances recherchées : 228 Valeur maxi : 0,02 microgramme/L"	
	Dureté	9			th moyen de 13,8°f - eau peu calcaire	
	Equilibre calco-carbonique	1			Eau à l'équilibre, valeur moyenne: 2	
	Carbone organique Total	2			"Quantité de matière organique dans l'eau : Présence inférieure à la référence de qualité"	
LANDÉDA	Conformité bactériologique	14	14	100 %	-	A : Eau de bonne qualité
	Conformité physico-chimique - nitrates	14	14	100 %	- teneur moyenne : 35,6 mg/l	
	pesticides et métabolites pertinents	1	1	100%	- "Nombre de substances recherchées : 231 Valeur maxi : 0,035 microgramme/L"	
	Pfas	1	1	100%	- "Somme des 20 Pfas Valeur maxi : 0 microgramme/L"	
	Dureté	14			th moyen de 16,9°f - eau peu calcaire	
	Equilibre calco-carbonique	1			Eau à l'équilibre, valeur moyenne: 2	
LANNILIS	Carbone organique Total	3			"Quantité de matière organique dans l'eau : Présence inférieure à la référence de qualité"	A : Eau de bonne qualité
	Conformité bactériologique	16	16	100 %	-	
	Conformité physico-chimique - nitrates	16	16	100 %	- teneur moyenne : 27,9 mg/l	
	pesticides et métabolites pertinents	1	1	100%	- "Nombre de substances recherchées : 230 Valeur maxi : 0,02 microgramme/L"	
	Dureté	16			th moyen de 15,8°f - eau peu calcaire	
	Equilibre calco-carbonique	1			Eau légèrement incrustante, valeur moyenne: 1	
LE DRENNEC	Carbone organique Total	5			"Quantité de matière organique dans l'eau : Présence inférieure à la référence de qualité"	A : Eau de bonne qualité
	Conformité bactériologique	21	21	100 %	-	
	Conformité physico-chimique - nitrates	21	21	100 %	- teneur moyenne : 30,2 mg/l	
	pesticides et métabolites pertinents	6	6	100 %	- "Nombre de substances recherchées : 233 Valeur maxi : 0,04 microgramme/L"	
	Dureté	21			th moyen de 14,9°f - eau peu calcaire	
	Equilibre calco-carbonique	4			Eau à l'équilibre, valeur moyenne: 1,75	
	Carbone organique Total	13			"Quantité de matière organique dans l'eau : Présence inférieure à la référence de qualité"	A : Eau de bonne qualité

LOC BREVALEIRE	Conformité bactériologique	11	11	100 %	-	-	A : Eau de bonne qualité
	Conformité physico-chimique - nitrates	14	14	100 %	-	teneur moyenne : 41,9 mg/l	
	pesticides et métabolites pertinents	2	2	100%	-	"Nombre de substances recherchées : 230 Valeur maxi : 0,065 microgramme/L"	
	Dureté	15				th moyen de 15,5 f - eau peu calcaire	
	Equilibre calco-carbonique	1				Eau à l'équilibre, valeur moyenne: 2	
	Carbone organique Total	3				"Quantité de matière organique dans l'eau : Présence inférieure à la référence de qualité"	
PLABENNEC	Conformité bactériologique	21	21	100 %	-	-	A : Eau de bonne qualité
	Conformité physico-chimique - nitrates	21	21	100 %	-	teneur moyenne : 22 mg/l	
	pesticides et métabolites pertinents	2	2	100%	-	"Nombre de substances recherchées : 233 Valeur maxi : 0,04 microgramme/L"	
	Dureté	21				th moyen de 12,8°f - eau peu calcaire	
	Equilibre calco-carbonique	2				Eau à l'équilibre, valeur moyenne: 2	
	Carbone organique Total	7				"Quantité de matière organique dans l'eau : Présence inférieure à la référence de qualité"	
PLOUGUERNEAU	Conformité bactériologique	26	26	100 %	-	-	A : Eau de bonne qualité
	Conformité physico-chimique - nitrates	26	26	100 %	-	teneur moyenne : 30,7 mg/l	
	pesticides et métabolites pertinents	6	6	100%	-	"Nombre de substances recherchées : 233 Valeur maxi : 0,04 microgramme/L"	
	Dureté	26				th moyen de 15°f - eau peu calcaire	
	Equilibre calco-carbonique	4				Eau à l'équilibre, valeur moyenne: 1,75	
	Plouguerneau	14				"Quantité de matière organique dans l'eau : Présence inférieure à la référence de qualité"	
PLOUGUIN	Conformité bactériologique	12	12	100 %	-	-	A : Eau de bonne qualité
	Conformité physico-chimique - nitrates	12	12	100 %	-	teneur moyenne : 31,2 mg/l	
	pesticides et métabolites pertinents	1	1	100%	-	"Nombre de substances recherchées : 228 Valeur maxi : 0,025 microgramme/L"	
	Dureté	1	1	100%	-	"Somme des 20 Pfas Valeur maxi : 0 micogramme/L"	
	Pfas	12				th moyen de 14,5°f - eau peu calcaire	
	Equilibre calco-carbonique	1				Eau à l'équilibre, valeur moyenne: 2	
PLOUVIEN	Carbone organique Total	4				"Quantité de matière organique dans l'eau : Présence inférieure à la référence de qualité"	A : Eau de bonne qualité
	Conformité bactériologique	14	14	100 %	-	-	
	Conformité physico-chimique - nitrates	14	14	100 %	-	teneur moyenne : 29,9 mg/l	
	pesticides et métabolites pertinents	1	1	100%	-	"Nombre de substances recherchées : 231 Valeur maxi : 0,025 microgramme/L"	
	Dureté	1	1	100%	-	"Somme des 20 Pfas Valeur maxi : 0 micogramme/L"	
	Pfas	14				th moyen de 15,4°f - eau peu calcaire	
SAINT PABU	Equilibre calco-carbonique	1				Eau à l'équilibre, valeur moyenne: 2	A : Eau de bonne qualité
	Carbone organique Total	4				"Quantité de matière organique dans l'eau : Présence inférieure à la référence de qualité"	
	Conformité bactériologique	11	11	100 %	-	-	
	Conformité physico-chimique - nitrates	11	11	100 %	-	teneur moyenne : 37,7 mg/l	
	pesticides et métabolites pertinents	1	1	100%	-	"Nombre de substances recherchées : 230 Valeur maxi : 0,05 microgramme/L"	
	Dureté	2	2	100%	-	"Somme des 20 Pfas Valeur maxi : 0 micogramme/L"	
TREGLONOU	Pfas	11				th moyen de 11 °f - eau peu calcaire	A : Eau de bonne qualité
	Equilibre calco-carbonique	1				Eau agressive, valeur moyenne: 4	
	Carbone organique Total	4				"Quantité de matière organique dans l'eau : Présence inférieure à la référence de qualité"	
	Conformité bactériologique	18	18	100 %	-	-	
	Conformité physico-chimique - nitrates	18	18	100 %	-	teneur moyenne : 29,7 mg/l	
	pesticides et métabolites pertinents	6	6	100 %	-	"Nombre de substances recherchées : 233 Valeur maxi : 0,04 microgramme/L"	
TREGLONOU	Dureté	4	4	100%	-	"Somme des 20 Pfas Valeur maxi : 0,0016 micogramme/L"	A : Eau de bonne qualité
	Pfas	18				th moyen de 14,8°f - eau peu calcaire	
	Equilibre calco-carbonique	4				Eau à l'équilibre, valeur moyenne: 2	
	Carbone organique Total	13				"Quantité de matière organique dans l'eau : Présence inférieure à la référence de qualité"	

Protection des ressources en eau (P108.3)

100%

Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre, et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Ouvrages	Type	Avis Hydrogéologue agréé	Avis CDH	Arrêté DUP
Forage de Petite Ile BOURG BLANC	Forage	12/11/94	24/07/97	20/10/97
Captage Le Goadec COAT MEAL	Puits	29/06/06	19/02/09	03/03/09
Captage de Tromenec LANDEDA	Puits	10/12/04	19/03/09	15/04/09
Forage de Lanveur LANNILIS	Forage	30/09/99	15/10/09	17/12/09
Forage Ty Corn n°1 (F1) PLABENNEC	Forage	06/05/97	26/06/97	04/09/97
Forage Ty Corn n°2 (S4) PLABENNEC	Forage	06/05/97	26/06/97	04/09/97
Forage Traon Edern (F2) PLABENNEC	Forage	06/05/97	25/06/97	04/09/97
Captage de Tourhip PLOUGUIN	Puits	24/07/04	23/01/08	14/02/08
Captage de Caelen PLOUVIEN	Puits	28/03/06	18/03/10	16/04/10
Captage de Poulloc ST PABU	Puits	22/11/03	20/08/09	13/11/09

100%

Import d'eau traitée depuis Syndicat Mixte du Bas-Leon Production et transport d'eau potable

Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

100%

Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource

Calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

Connaissance et gestion patrimoniale du réseau (P103.2B)

Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eau potable. Cette nouvelle définition s'applique à compter de l'exercice 2013.

Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plans des réseaux (Partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (Partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Partie C - 75 points).

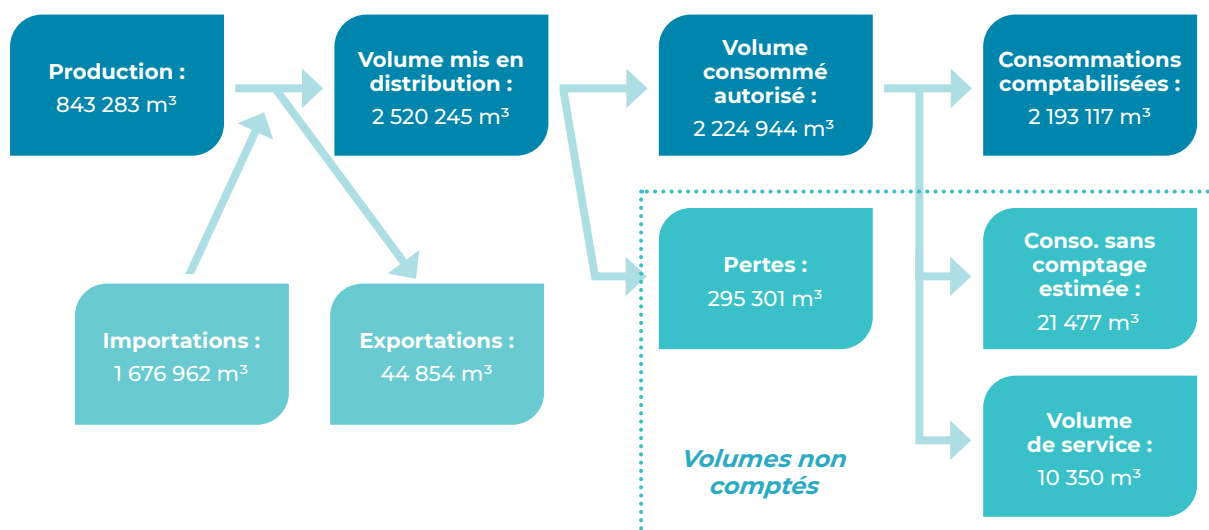
	NOMBRE DE POINTS	MOYENNE GLOBALE CCPA
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	14
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)		
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	9
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	9
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	8
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	5
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	108

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

PERFORMANCE DU RÉSEAU



	BOURC-BLANC	COAT-MÉAL	LANDÉDA	LANNILIS	LE DRENNEC	LOC BRÉVALAIRE	PLABENNEC	PLOUGUERNEAU	PLOUGUIN	PLOUVIEN	SAINT-PABU	TRÉGLONOU	ENSEMBLE CCPA
Volumes [m³] Produits	46 200	25 919	122 225	112 162			201 012		58 625	160 346	116 794		843 283
Volumes [m³] importés	103 485	22 670	89 783	249 234	91 959	9 061	240 409	365 087	77 120	369 629	26 011	32 514	1 676 962
Volumes [m³] exportés											44 854		44 854
Volumes [m³] mis en distribution	149 685	48 589	212 008	361 396	91 959	9 061	441 421	365 087	135 745	529 975	142 805	32 514	2 520 245
Pertes [m³] (volumes mis en distribution - conso comptabilisées)	13 280	95	24 295	21 374	14 395	351	47 062	59 089	39 952	21 953	49 739	3 716	295 301
Volumes [m³] consommé autorisé	136 405	48 494	187 713	340 022	77 564	8 710	394 359	305 998	95 793	508 022	93 066	28 798	2 224 944
Consommations comptabilisées	134 227	47 994	176 698	338 618	76 564	8 610	386 319	304 064	93 533	506 773	91 370	28 347	2 193 117
Consommations sans comptage estimées	1 178	0	10 515	404	0	0	6 040	934	1 260	249	696	201	21 477
Volumes de service	1 000	500	500	1 000	1 000	100	2 000	1 000	1 000	1 000	1 000	250	10 350
Rendement du réseau de distribution [%]													
<i>(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)</i>													
	91,13%	99,80%	88,54%	94,09%	84,35%	96,13%	89,34%	83,82%	70,57%	95,86%	96,58%	88,57%	90,06%
Indice des volumes non comptés [m³/km/j]													
<i>(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (longueur du réseau hors branchements/365)</i>													
	0,77	0,07	1,45	0,66	1,28	0,23	0,93	1,13	2,06	0,75	3,17	0,69	1,09
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]													
<i>pertes / longueur du réseau hors branchements/365</i>													
	0,66	0,01	0,99	0,62	1,20	0,18	0,80	1,09	1,95	0,71	0,30	0,62	0,98
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]													
<i>(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)</i>													
	6,77	5,54	7,68	9,79	6,45	4,51	6,69	5,65	4,67	16,37	5,73	4,80	7,42
Longueur réseau	55,20	23,98	66,93	95,13	32,93	5,29	161,49	148,42	56,20	85,04	44,49	16,43	821,79

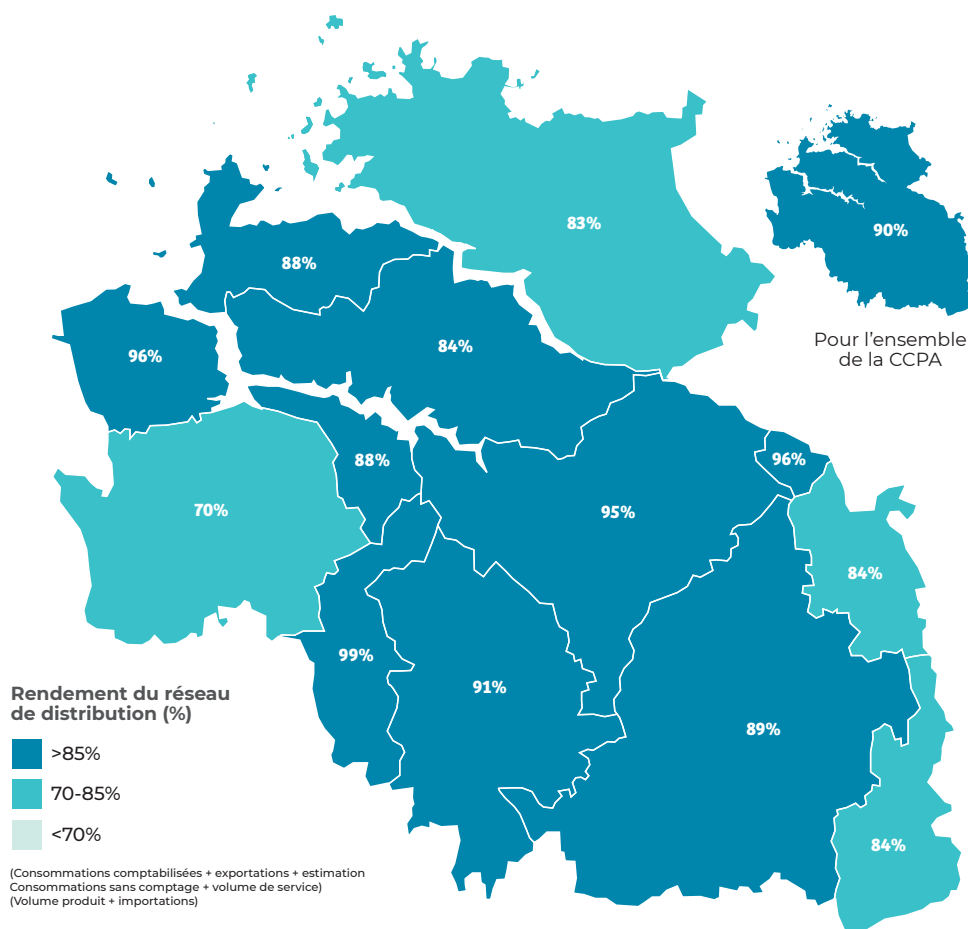
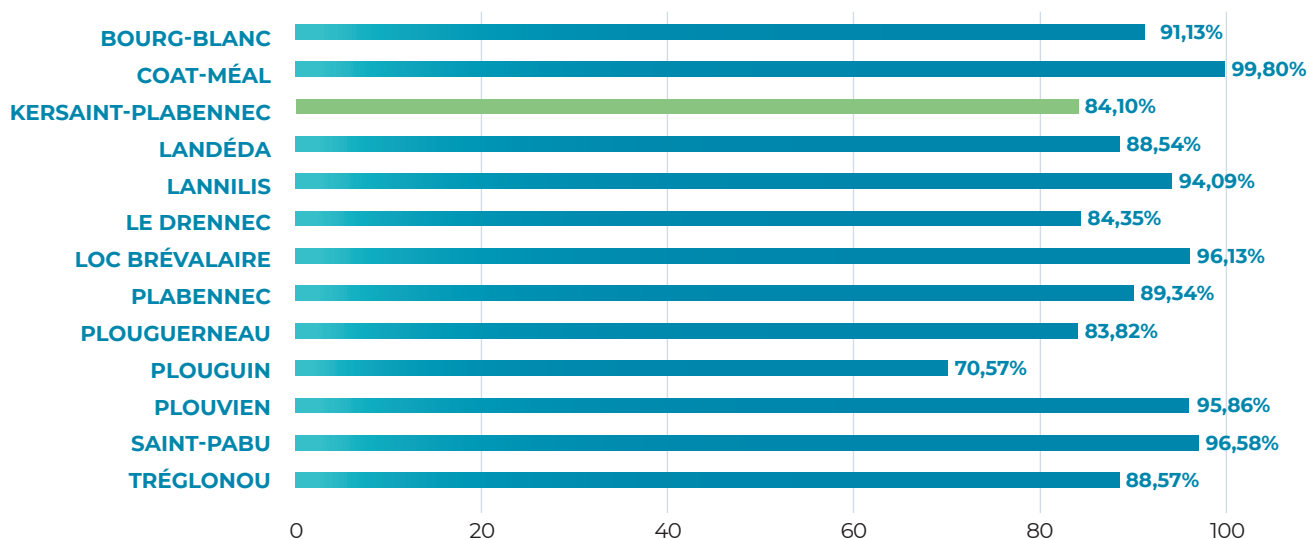
Les volumes sont fonction des périodes de relevés.

Rendements (P104.3)

Le graphique ci-dessous représente les valeurs de rendement observées pour commune.

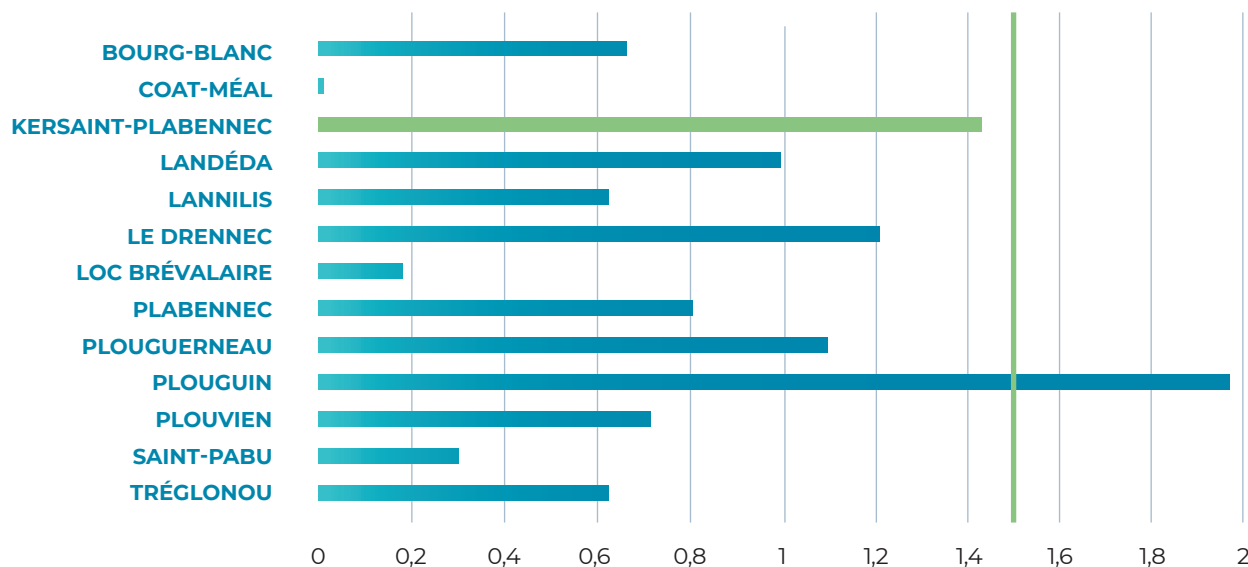
Véolia Eau en contrat d'affermage pour Kersaint-Plabennec, nous a fourni dans son rapport annuel du délégataire les données de rendements, en vert sur le schéma ci-dessous.

RENDEMENTS 2025



L'indice linéaire de pertes (ILP) (P106.3) reflète plus fidèlement le niveau de performance des réseaux, puisqu'il est généralement admis qu'il soit indépendant de l'évolution des consommations. La performance des réseaux peut être évaluée selon la grille d'appréciation de l'Agence de l'Eau, reproduite ci-après :

L'INDICE LINÉAIRE DE PERTES (ILP) (D106.3)



L'Indice Linéaire de Perte du réseau (ILP) : permet d'estimer le volume d'eau moyen perdu par jour pour 1 km de réseau. Sa valeur évolue selon la densité de population raccordée au réseau.

GRILLE D'APPRÉCIATION DE L'INDICE LINÉAIRE DE PERTES

m ³ /j/km	Rural	Semi-rural	Urbain	
Bon	< 1,5	< 3	< 7	
Acceptable	< 2,5	< 5	< 10	Rural : ILC < 10
Médiocre	< 4	< 8	< 15	Semi-rural : 10 < ILC < 30
Mauvais	> 4	> 8	> 15	Urbain : ILC > 30

A noter : Toutes les communes de la CCPA sont **classées rurales** (indice linéaire de consommation < à 10) sauf Lannilis et Plouvien - avec SILL, qui sont classées **semi-rurales** du fait de la présence d'industriels sur leurs territoires.

Véolia Eau en contrat d'affermage pour Kersaint-Plabennec, nous a fourni dans son rapport annuel du délégataire les données de l'indice linéaire de perte, en vert sur le schéma ci-dessus.

Renouvellement des réseaux (P107.2)

	2025
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	6,510

Taux moyen de renouvellement des réseaux (P107.2) : 0,77 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Travaux engagés au cours de l'exercice

N°	COMMUNE	NATURE	TRAVAUX SUBVENTIONNÉS	DESCRIPTION	MONTANT ENGAGÉ
1	BOURG-BLANC	Renouvellement		Renouvellement réseau eau potable route de Coat Meal	42 706,20 €
2	BOURG-BLANC	Ouvrage		Réhabilitation bâche de stockage eau potable UTEP Primel	75 407,60 €
3	COAT MEAL	Renouvellement		Renouvellement réseau eau potable rue de la Fontaine	57 660,00 €
9	LANDEDA	Sectorisation	subventions	Mise en place de vannes de sectorisation secteur route de la corniche	47 288,00 €
10	LANDEDA	Sectorisation		Mise en place de vannes de sectorisation secteurs Penn Enez et Kerivin	72 085,00 €
11	LANNILIS	Renouvellement		Renouvellement réseau eau potable secteur Kerscao	114 312,00 €
12	LANNILIS	Renouvellement		Renouvellement réseau eau potable secteur route de Prat ar Coum	102 632,50 €
13	LANNILIS	Ouvrage		Renforcement pompes UTEP Lannilis	8 586,60 €
16	LANNILIS	Sectorisation		Compteurs de sectorisation secteurs rue de Verdun / Place du Général de Gaulle	20 209,34 €
19	LE DRENNEC	Sécurisation		Maillage réseau distribution eau potable Plabennec - Le Drennec	6 528,58 €
20	LE DRENNEC	Sectorisation	subventions	Compteurs de sectorisation secteurs Bellevue / Gorrekear / rue de la Mairie	5 052,34 €
21	LE DRENNEC	Sécurisation		Renforcement régulation réseau Keraoulet	5 052,34 €
22	PLABENNEC	Ouvrage		Remplacement automate UTEP de Traon Edern	8 977,00 €
23	PLABENNEC	Ouvrage		Sécurisation accès réservoir	11 863,32 €
25	PLABENNEC	Sectorisation		Mise en place de vannes de sectorisation secteur Kergreach	14 698,42 €
26	PLABENNEC	Sectorisation		Mise en place de vanne de sectorisation rond point de Callac	3 880,00 €
27	PLABENNEC	Sectorisation	subventions	Compteurs de sectorisation secteurs rue Laënnec / rue Duchesse Anne	20 209,34 €
28	PLOUGUERNEAU	Renouvellement		Renouvellement réseau eau potable secteur Kergadavarn	63 290,00 €
29	PLOUGUERNEAU	Renforcement		Renouvellement réseau eau potable secteur Pen Kear	74 350,00 €
31	PLOUGUERNEAU	Renouvellement		Renouvellement réseau eau potable secteur Naount	14 676,10 €
32	PLOUGUERNEAU	Renouvellement		Renouvellement réseau eau potable secteur Ranorgat	4 740,00 €
33	PLOUGUERNEAU	Sécurisation		Renforcement régulation réseau secteur Chapel Christ	10 104,67 €
35	PLOUGUIN	Sectorisation	subventions	Compteur de sectorisation rue Paotr Tréouré	10 104,67 €
36	PLOUVIEN	Renouvellement		Renouvellement réseau eau potable rue Laënnec	84 717,00 €
39	PLOUVIEN	Renouvellement		Renouvellement réseau eau potable rue de Cornouaille	45 013,33 €
40	PLOUVIEN	Renouvellement		Renouvellement réseau eau potable Place de Bretagne	22 506,67 €
41	PLOUVIEN	Sectorisation	subventions	Mise en place de vannes de sectorisation secteur rue de Cornouaille / Place de Bretagne	40 495,00 €
43	TREGLONOU	Renouvellement		Renouvellement réseau eau potable secteur Kerambellec	117 710,00 €
44	TREGLONOU	Sectorisation	subventions	Compteurs de sectorisation secteurs Bel Air / Kerellen / rue de l'Aber Benoit	30 314,01 €
45	SAINT-PABU	Sectorisation	subventions	Compteur de sectorisation rue du Stade	10 104,67 €
46	SAINT-PABU	Ouvrage		Réhabilitation façade château d'eau	6 533,80 €

BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2025
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	N/C
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	N/C

NB : le retrait des conduites en plomb a été opéré depuis 1995. Cependant un inventaire détaillé reste à établir.

État de la dette (P153.2)

	2024	2025
Encours de la dette au 31 décembre	1 434 304.25 €	1 609 256.84 €
Remboursements au cours de l'exercice	181 982.56 €	178 686.47 €
dont en intérêts	54 252.91 €	53 639.06 €
dont en capital	127 729.65 €	125 047.41 €

Nb : 11 emprunts au 31 décembre 2024

Amortissements réalisés

	2024	2025
Montant de la dotation aux amortissements	975 200.23 €	957 061.43 €

ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité (p109.0)

	2024	2025
Montants des abandons de créance	26 698.04 €	16 513.45 €

Opérations de coopération décentralisée

Subvention forfaitaire annuelle de 1 % des ressources du budget d'eau dans le cadre du dispositif "Oudin Santini" :

	2024	2025
Association "Cœur au Mali"	0 €	0 €
Association "Amitiés Madagascar Bretagne"	2 000 €	0 €

Taux d'impayés sur les factures d'eau (p154.0)

	2025
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	10 %

Il s'agit du taux d'impayés au 31 décembre sur les factures d'eau de l'année N-1. Cependant, le taux de recouvrement global est de **98,93 %**.

Taux de réclamations (p155.1)

Cet indicateur n'est pas encore quantifié dans le service. Cependant, le service a enregistré 2 149 appels reçus nécessitant une intervention administrative ou technique.

ANNEXES

Comparaison du prix de l'eau avec le bassin Loire-Bretagne et la moyenne départementale

Le montant moyen d'une facture d'eau potable et d'assainissement collectif, sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³, est de l'ordre de **564 € TTC** au niveau national et **663 € TTC** pour le Finistère.

Sur le territoire de la CCPA, le prix moyen se monte à **590,29 €** (pour les communes ayant de l'assainissement collectif).



EAU POTABLE

2.53 € TTC/m³

Prix moyen du service d'eau potable (CCPA) au 1^{er} janvier 2025



ASSAINIS. COLLECTIF

2.39 € TTC/m³

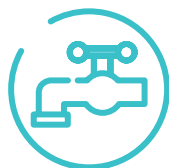
Prix moyen du service d'assainissement collectif (CCPA) au 1^{er} janvier 2025



EAU ET ASSAINIS. COLLECTIF

4.92 € TTC/m³

Prix moyen du service d'eau et d'assainissement collectif (CCPA) au 1^{er} janvier 2025



EAU POTABLE

≈ 40 %



ASSAINISSEMENT

≈ 40 %



REDEVANCES ET TAXES

≈ 20 %

Note de l'agence de l'eau Loire-bretagne

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note d'information de l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme d'intervention.

A ce titre, la "Note d'information 2026" établie sur la base de l'activité 2025 est jointe ci-après.

Édition mars 2026
CHIFFRES 2025

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation) ;
- le service de collecte et de traitement des eaux usées ;
- les redevances de l'agence de l'eau ;
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne au 1^{er} janvier 2025 varie de **5,07 euros TTC par m³** en Centre-Val-de-Loire à **5,71 euros** en Bretagne.

Données agrégées disponibles sur : services.eaufrance.fr/carte-interactive

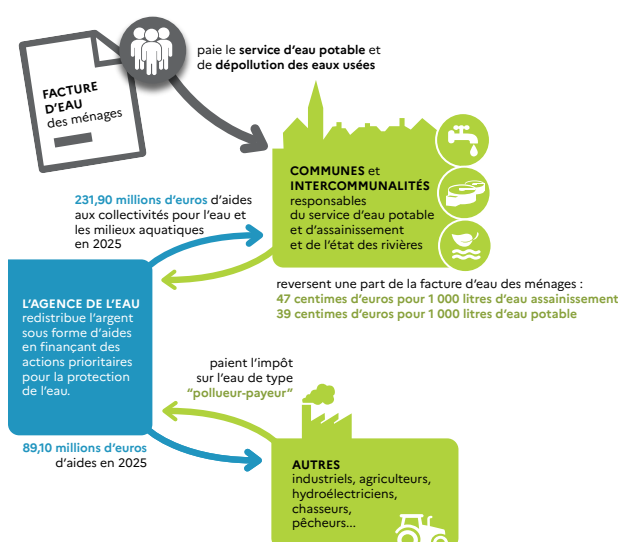
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres vont disparaître ou évoluer. Ceci pour renforcer le principe du pollueur payeur et équilibrer les contributions des redevables.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y **joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau** ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

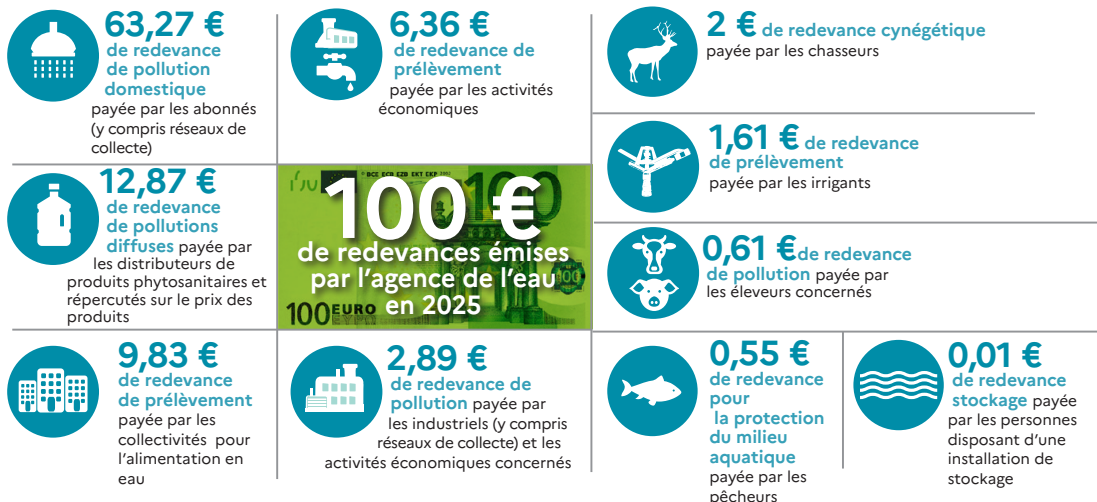
RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2025 ?

En 2025, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 371,3 millions d'euros, dont plus de 271,4 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2025 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne

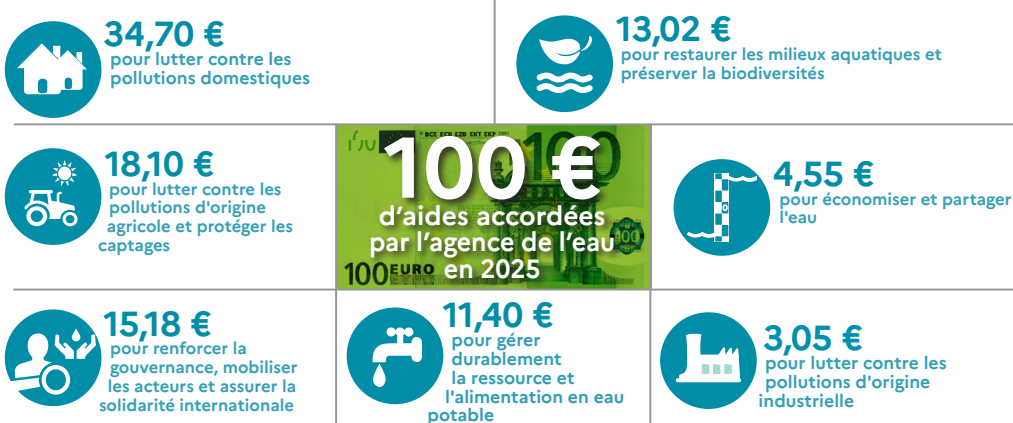


À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : les contributions versées à l'Office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais poitevin (EPMP), les dépenses liées au fonctionnement de l'agence de l'eau dont la surveillance au titre des directives européennes...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2025 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2025) • source agence de l'eau Loire-Bretagne.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2025

L'année 2025 marque la première année du 12^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2025-2030 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2025...



* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

3 903 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 321 millions d'euros d'aides. 229 projets ont bénéficié de fonds d'État gérés par l'agence de l'eau pour un montant de plus de 14 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de 163 millions d'euros, soit **51 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, sont **consacrés au changement climatique en 2025** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

L'ACCORD DE TERRITOIRE

Dans le cadre de sa politique de l'eau au plus près des territoires, l'agence de l'eau renforce une approche territoriale en collaboration avec les acteurs et élus locaux. L'objectif : promouvoir un bon état des eaux et faire émerger des projets prioritaires alignés sur les objectifs environnementaux.

L'« Accord de territoire » se substitue aux anciens contrats territoriaux et accords de programmation ou de résilience.

Ce nouvel outil simplifié constitue le support privilégié pour la mise en œuvre des programmes d'actions, d'une durée de 3 ans, adaptés aux enjeux spécifiques de chaque territoire.

Il mobilise des moyens financiers dédiés et incitatifs.

La mise en œuvre d'un « Accord de territoire » repose sur les conditions suivantes :

- des actions relevant d'un enjeu prioritaire du 12^e programme d'intervention ;
- un périmètre adapté et pertinent ;
- des objectifs de résultats à atteindre ;
- un programme d'actions prévisionnel.

Certains dispositifs d'aide du 12^e programme ne sont accessibles que via un « Accord de territoire » ou bénéficient de majorations grâce à celui-ci.



LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, près de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Siège

AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
contact@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

ARMORIQUE

1A rue Romain Rolland • CS 16339
22000 SAINT BRIEUC CEDEX 1
armorique@eau-loire-bretagne.fr
02 96 33 62 45

Délégation

MAINE-LOIRE-OCÉAN

NANTES (dép. 44 • 49 • 85)
1, rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
02 40 73 06 00

LE MANS (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17, rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr
02 43 86 96 18

Délégation

CENTRE-LOIRE

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

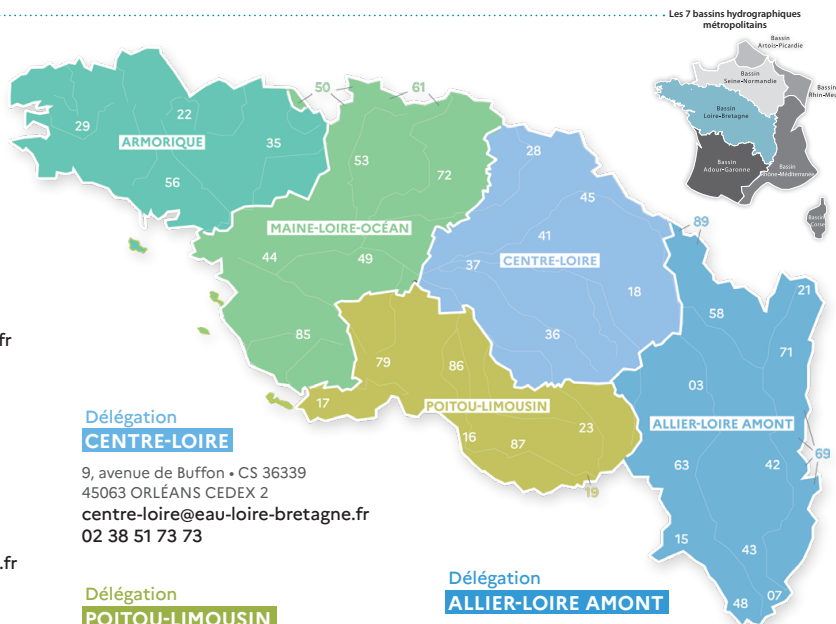
POITOU-LIMOUSIN

7, rue de la Goélette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr
05 49 38 09 82

Délégation

ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmilhat Sud
19, allées des eaux et forêts • CS 40039
63370 LEMPDES
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr
04 73 17 07 10



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr
et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer
sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

COMPRENDRE, APPRENDRE, AGIR POUR L'EAU : DES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES ET PRATIQUES

Le site des agences de l'eau vous met à disposition un ensemble de ressources à la fois pédagogiques et pratiques : infographies, podcasts, vidéos, articles... Tous ces supports ont pour objectif d'apporter une information accessible et transparente sur les enjeux de l'eau, la fiscalité de l'eau, les bonnes pratiques...

En savoir plus : <https://lc.cx/RessourcesAgences>



TOUT COMPRENDRE DE LA RÉFORME DES REDEVANCES

Les redevances des agences de l'eau sont essentielles pour financer les actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques. En incitant à des pratiques vertueuses et en renforçant la connaissance des pressions exercées sur les milieux aquatiques, ces redevances jouent un rôle clé dans la préservation de l'environnement.

Pour accompagner la réforme de 2025 et dans un souci de pédagogie, une foire aux questions, structurée par grandes thématiques, vous est proposée sur le site des agences de l'eau.

En savoir plus : <https://lc.cx/Redevances>



Retrouvez toutes les ressources sur le site lesagencesdeleau.fr

Notes



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS

Hôtel de communauté / 58 avenue de Waltenhofen / 29860 PLABENNEC

